

“Il ne faut pas tolérer que cette situation se reproduise pour d'autres Réunionnais”



M^e Céline Cabaud s'apprête à déposer plainte auprès du procureur de la République pour blessures involontaires.

M^e Céline Cabaud, du cabinet MCC Avocat, défend les intérêts de Sébastien depuis le drame qui aurait pu lui coûter la vie. Elle répond à nos questions.

Votre client a été victime d'un "airbag tueur" à bord de son véhicule en mai 2020. Comment explique-t-on qu'il n'ait pas été alerté alors que la première campagne de rappel du constructeur remonte à 2014 pour la Série 3 produite entre juillet 1999 et janvier 2003 ?

"Le système d'alerte rapide pour les produits présentant des risques graves pour les consommateurs n'en porte que le nom. Les premières campagnes de rappel ont eu lieu en Europe. Il semblerait que le constructeur ait fait parvenir une lettre d'information seulement au mois de novembre 2019 au distributeur à La Réunion, ce qui est très tardif. Par la suite, il n'y a eu aucun suivi de la part du constructeur pour s'assurer que la campagne de rappel était bien menée et qu'elle était effective sur le territoire réunionnais.

Les acteurs locaux ont été particulièrement défaillants dans leur prise de contact, ce qui n'est pas acceptable. Les démarches accomplies pour obtenir les coordonnées des propriétaires ont été tardives et ne sont pas celles prévues par les articles L330-2 13e et R330-3 II du Code de la route. Mon client a été victime de l'inertie de la part de l'ensemble des acteurs de la chaîne

de rappel qui n'ont pas appliqué les dispositions légales auxquelles ils étaient pourtant soumis. Cette situation est particulièrement grave et intolérable.

L'importateur pour la marque a-t-il été vigilant et prévenant, notamment à l'égard des propriétaires de ce type de véhicule ?

Depuis décembre 2019, les véhicules potentiellement dangereux pour leurs conducteurs sont identifiables. Il y a eu une véritable carence de la part du distributeur puisqu'il n'a pas fait les recherches nécessaires à l'identification des différents conducteurs et n'a commencé à se préoccuper de la difficulté qu'à compter de juillet 2020, soit deux mois après l'accident de mon client.

L'action menée aurait dû être immédiate afin d'informer les propriétaires concernés du caractère dangereux des véhicules et de déconseiller la poursuite de leur utilisation. En l'état, ces véhicules ne peuvent plus rouler dans des conditions normales de sécurité.

Vous portez la parole de Sébastien en justice depuis plus de deux ans. A-t-il été indemnisé d'une quelconque façon ?

À ce jour, mon client n'a fait l'objet d'aucune indemnisation quelle qu'elle soit malgré les expertises judiciaires : automobile et médicale qui ont d'ores et déjà été menées. Celui-ci a été victime d'un déploiement anormal de l'airbag conducteur qui lui a causé de nombreux préjudices.

Chacun des interlocuteurs se rejette la



L'oreille gauche de Sébastien a été arrachée par des projections de morceaux de métal tranchants et son conduit auditif, comme "brûlé", par la déflagration.

faute et tente de se soustraire à sa responsabilité alors même que des défaillances ont été établies, ce qui intolérable.

"FRAGMENTS MÉTALLIQUES PROJETÉS DANS L'HABITACLE"

Quel regard portez-vous sur ce défaut d'airbag qui a très grièvement blessé votre client ?

L'airbag conducteur ne s'est pas déployé normalement ce qui a engendré la rupture du corps du gonfleur, l'arrachement du volant, des fragments métalliques ont été projetés dans l'habitacle provoquant de graves blessures de type "traumatisme crânio-facial" assez sévères au conducteur.

Lors de l'achat du véhicule à La Réunion,

mon client s'est fié au contrôle technique qu'on lui a remis et a même fait procéder à un nouveau contrôle technique pour s'assurer de l'état du véhicule. Ce qui est dramatique, c'est que cet accident aurait pu être évité. Les divers établissements étaient informés depuis plus de six mois des défaillances du produit et des conséquences en cas d'accident.

Chacun savait qu'en cas de choc, l'airbag risquerait d'exploser et de causer des séquelles particulièrement graves, voire la mort du conducteur ou du passager. Pourtant, rien n'a été fait. Ce qui m'inquiète, c'est que plusieurs personnes continuent de rouler avec cet airbag défectueux sans avoir connaissance de ces risques.

Afin d'éviter tout nouvel accident, j'invite chacun à s'assurer que les airbags présents dans leurs véhicules ne font l'objet d'aucune campagne de rappel. Une telle négligence de la part des acteurs du monde automobile pourrait mener à une éventuelle plainte pour risque causé à la vie d'autrui. Il ne faut pas tolérer que cette situation puisse se reproduire pour d'autres Réunionnais.

Qu'envisagez-vous de faire face à l'immobilisme des parties mises en cause par l'expertise judiciaire ?

De continuer le combat judiciaire mené afin que mon client puisse être indemnisé le plus justement possible. Sur la base des rapports techniques qui ont déterminé avec certitude le déclenchement anormal de l'airbag conducteur, nous allons pouvoir déposer une plainte au procureur de la République pour blessures involontaires. Si cela ne suffit pas, nous envisageons a posteriori de saisir directement le juge d'instruction".

ERIC LAINE

LEAL RÉUNION MANQUE D'ARGUMENTS

La défense de l'importateur réunionnais du constructeur allemand BMW repose pour l'essentiel "sur l'indisponibilité des pièces de rechange au lancement de la campagne de rappel, le 4 décembre 2019" alors qu'elles "ne sont devenues disponibles qu'au troisième trimestre 2020". Une manière de dire que LEAL Réunion ne pouvait pas intervenir sur les BMW Série 3 aux airbags défectueux et a fortiori celui de Sébastien qui a explosé le 6 mai 2020.

L'argument est un peu court. Car cela n'exonérerait en rien l'impor-

tateur de se lancer dans "la phase fondamentale de recherche des coordonnées des clients dont les numéros de série ont été transmis par le constructeur BMW AG", relève l'expert. Action dont LEAL Réunion s'est "tardivement préoccupée". À défaut de réparer les véhicules incriminés, la société aurait pu à tout le moins "informer les propriétaires concernés du caractère dangereux des véhicules". C'est d'autant plus vrai qu'il était clairement question d'un risque d'explosion, susceptible de tuer les occupants des véhicules concernés.



L'importateur LEAL Réunion n'a pas cherché à alerter les propriétaires de BMW Série 3 en attendant de disposer des pièces de rechange pour réparer les "airbags tueurs".